



RéCapiTuLons

Comité Technique Local

DRFIP 44

06 juillet 2017

La CGT a lu une déclaration liminaire ([consultable ici](#)) évoquant le contexte général.

Mme PY a convenu que la validation par le CTL de ce qui est déjà acté en CTR est une vraie question. Nous rappelons aussi que le renforcement ou la création de pôles (Domaine, Consignations ...) ou assimilés sur Nantes se fait au détriment d'autres départements.

Réorganisation des Pôles de Gestion des Consignations

Pour la Direction, « La Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) est donneuse d'ordre pour la DGFIP (et finance en partie l'activité), la réorganisation est largement de son fait. Le choix de Nantes a été fait, car le service CDC de Nantes fonctionnait bien et que la ville est attractive ».

Pour la CGT, la fiche locale se contente de reprendre les éléments de langage de Bercy : « moderniser, sécuriser, recentrer le travail sur les tâches à forte valeur ajoutée... ». Derrière, on passe de 18 services répartis sur tout le territoire à 2 (Nantes et Lyon). Petite blague au passage, on remplace 2 C et 2 A par 2 IDIV. Sans doute que l'on reste sur le mythe qu'un A + vaut plusieurs agents ! Et concernant la « captation » du pôle par la DRFIP 44, la CGT ne se réjouit pas, contrairement à Mme PY, de préserver les emplois de la DRFIP 44 au détriment d'autres départements.

S'agissant d'un service de Direction, rien ne garantit que les emplois implantés aujourd'hui au pôle de consignation resteront affectés à cette mission à l'avenir, pouvant servir de variable d'ajustement entre les différents services de la Direction. Des questions matérielles liées à l'installation du service sont en cours de résolution, notamment la climatisation (pas d'aération).

Réponse : Pour Mme PY, la CDC voulait un pôle national unique, car les missions demandent une grande technicité qui n'était pas toujours assurée dans tous les pôles. Des formations sont prévues pour les agent.es. L'implantation finale du service, à 24 agent.es, est à l'étude.

Vote : Contre : CGT (3) Solidaires (3)
CFDT (2) FO (2)

Réorganisation du service facturier

Le SFACT de Nantes récupère la gestion des ministères de l'Agriculture et de l'Écologie au détriment de la DDFIP 49 au 1/1/2018. La Direction en profite pour mettre en place une organisation en 1 seule équipe (au lieu de 2 actuellement) dès le 1/9. Provisoirement, en raison des problèmes immobiliers du bâtiment Graslin, l'équipe sera positionnée sur deux bâtiments. Le service peut être fragilisé par de nombreux départs au 31 août mais Mme PY assure que la Direction sera vigilante sur le niveau d'emploi du service. La CGT a posé la question des raisons des nombreux départs, de la gestion du stock et de l'avenir de l'effectif car tous les gros services servent de réservoir pour les futures suppressions d'emplois.

Nous avons rappelé au passage l'importance d'une transmission au plus tôt de nos besoins à la DISI. Mme PY a rappelé que les directeurs de pôle ont été sensibilisés sur ce sujet.

Vote : Contre CGT (3) CFDT (2)
Solidaires (3) FO (2)

Réorganisation des services en charge des missions domaniales et de la politique immobilière de l'État

La relance de la stratégie immobilière de l'État consiste à séparer la stratégie de L'État occupant de l'État locataire. Un audit va être fait sur l'ensemble des bâtiments appartenant à l'État pour définir les priorités entre entretien ou cessions. Il s'agit d'optimiser les actifs immobiliers de l'État tout en renforçant le confort des agent.es occupant.es. Le but n'est pas de se séparer des biens mais d'optimiser, sous le contrôle du préfet.

Intervention de la CGT : Il est dommage que le sujet de la Politique Immobilière de l'État soit liée aux restructurations Domaines car pour nous ce

sont 2 sujets différents. La politique immobilière de l'État n'appelle pas de remarque particulière de notre part à partir du moment où il ne s'agit pas de brader le patrimoine de l'État.

Mme PY propose donc un vote distinct.

Vote : Abstention : CGT (3) Solidaires (3)
CFDT (2) FO (2)

Réorganisation des services en charge des missions domaniales

Encore une concentration supra départementale, ce coup-ci au détriment de la Vendée. La feuille de route va conduire à privilégier le travail du bureau en évitant les déplacements sur place. Ce qui paraît contradictoire avec un travail de qualité. Sur la forme, les GT et les CTR se sont fait en aval des campagnes des mutations ce qui a obligé les agents concernés à faire des choix de carrière sans avoir tous les tenants et aboutissants ni les modalités pratiques de cette restructuration.

Pour Mme PY, diviser par 2 nationalement le nombre de Pôles d'Évaluation est un moindre mal, car il a été question de faire un pôle par région administrative... La Direction locale gardera une fonction « front office », le pôle supra départemental fera du « back office » avec des seuils de saisine pour acquisitions et prises à bail.

La note cadre, sortie le 2 juillet 2017 seulement, permet de prendre en compte la situation des agents positionnés à Saint-Nazaire, pour optimiser les interventions (distance/ temps). Tous les évaluateurs auront le full internet. Comme ça ils pourront faire leurs évaluations sur « Google map » sans doute...

Vote : Contre : CGT (3) Solidaires (3)
CFDT (2) FO (2)

Tableau de bord de veille sociale de l'année 2016

Mme Font précise que le nombre d'indicateurs fournis est normé par la Centrale.

Effectivement, dans la conception du dialogue social actuelle de la DG, c'est service minimum !

[Voir notre déclaration spécifique TVBS](#)

Clairement, ce black-out sur l'information nous empêche toute analyse fine et obère notre rôle de défense des salarié.es de la DRFIP 44. Cela pose aussi la question de la volonté réelle de la Direction de faire de la prévention ou d'analyser les conditions de travail. Pour Mme PY, « le TVBS était un gros recueil d'informations difficilement exploitable... »,

Ce qui est sûr, c'est que la maigreur des

documents fournis nous empêchent de faire une quelconque analyse !

Pour la Direction, le TVBS est avant tout un outil pour aller vers les chefs des services détectés comme étant en difficulté afin de prendre des mesures de soutien.

La Direction fait un suivi fin des écrêtements pour détecter les situations à risque.

Vote Contre : CGT (3) Solidaires (3) CFDT (2)
Abstention : FO (2)

Création de la BNIC au 1^{er} septembre 2017

Comme les autres restructurations, le CTL n'est informé que très en aval, sur une situation qui n'est pas du ressort de la DRFIP 44. Pour la BNIC aussi, la DG est passée en force : réunion d'un GT sur une demi-journée seulement, laissant de nombreuses questions en suspens. Le CTR qui a créé les BNIC s'est tenu après la campagne de mutation ! La réduction du nombre d'implantations des BRF est une vraie erreur stratégique alors que l'on met en place la RPCU (Référence Parcellaire Cadastre Unifiée). Les périmètres d'interventions sont étendus alors que dans le même temps la DG affirme vouloir limiter les déplacements. Au passage les agents C techniques ou administratifs sont réorientés vers d'autres services, privant les nouveaux services de leur compétence et expérience.

Pas de vote – point soumis pour information

Mouvement des géomètres au 1^{er} septembre 2017

Intervention de la CGT sur l'affectation de 3 géomètres « dispo Nantes » (en renfort au PTGC) suite à leur libre choix de ne pas vouloir suivre la BNIC. En effet, pour deux d'entre eux, il serait envisagé de leur faire effectuer très majoritairement du fiscal et donc de les éloigner du terrain. Cela pose problème car à la BRF, ils ne faisaient que du Topo et pas de fiscal et ils ne doivent pas faire les frais d'une énième restructuration décidée par la DG.

Pour M. CUIEC : 3 géos sont en surnombre et dans le même temps, il faut faire avec la note DG pour améliorer les relations avec les collectivités locales et leurs bases. « Nous sommes dans une phase exploratoire » et rien n'est tranché. Les enjeux sont importants, car on s'aperçoit qu'un certain nombre de maisons sont mal classées et donc sous taxées. L'enjeu est de décliner la note en s'inspirant de ce qui se fait à Chateaubriant (au SIP !).

Pour la CGT, seraient-ce des dégâts collatéraux de la réforme CDI/CDIF ? Nous demandons que, dans l'esprit de la note nationale du 24/5/2017, toute latitude soit laissée au chef de service du

PTGC pour, dans la concertation habituelle, discuter avec son équipe et s'organiser.

Point Divers

Au sujet de la non action de la Direction locale lors du premier épisode caniculaire, la question est posée de savoir pourquoi la DRFIP44 n'a pas agi de sa propre initiative comme dans d'autres directions.

La Direction répond qu'il y a des problèmes de

sécurité et que la Direction n'a pas été saisie pour des aménagements d'horaires.

De plus, quand la Direction a donné une instruction, elle n'a été envoyée qu'aux chefs de service ce qui a entraîné une certaine cacophonie, entre les chefs absents et celles et ceux qui n'ont pas voulu faire suivre la note.

La Direction a répondu qu'à l'avenir, elle userait plus volontiers de la liste d'envoi « tous agents ».

Vos représentant-es CGT lors de ce CTL :

Marielle ARTEAUD (02.51.12.84.97)
Franck MAINGUY (02.51.12.81.87)
Pierre-Yves GRELLIER (02.51.12.82.10)

Contacter la CGT ► Cgt Finances Publiques 44, 2 rue du Général
Margueritte 44000 Nantes

► Tél & Fax : 02 40 74 06 81

► Courriel : cgt.drfip44@dgfip.finances.gouv.fr

► Internet : <http://www.dgfip.cgt.fr/44/>

